



DEMANDE DE DISSOLUTION

LE CLUB :

N°

Sollicite auprès des services de la FFF la dissolution de son association

à compter du

NOTA :

Tout club débiteur sera tenu d'acquitter son solde auprès des instances avant avis du Codir

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE :

- Récépissé de déclaration de la demande de dissolution auprès de la Préfecture ou Sous-Préfecture (*ou preuve de dépôt*)
- PV de dissolution de l'association dûment signé

Cachet du club

Date et signature

A faire parvenir par courrier ou mail à VOTRE DISTRICT D'APPARTENANCE pour avis et transmission à la ligue